



PAR COURRIEL

Montréal, le 22 décembre 2022

Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2022-2023-050D

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 7 décembre par courriel et telle que formulée, vous désirez obtenir :

- « Le montant du temps supplémentaire accordé en 2020, 2021 et 2022.
- Les divisions auxquelles ces heures ont été accordées.
- Les raisons justifiant ces heures supplémentaires ».

En réponse à vos 2 premières questions, nous vous communiquons ci-après les montants payés en temps supplémentaire pour nos 3 dernières financières complètes, et ce, par catégorie :

Année financière/Catégorie	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cadre	526 698 \$	602 647 \$	577 414 \$
Personnel non syndiqués	56 093 \$	36 830 \$	39 195 \$
Syndicat des employés de magasins et de bureaux (SEMB)	7 747 026 \$	8 783 342 \$	10 064 612 \$
Syndicat du personnel technique et professionnel (SPTP)	1 721 190 \$	2 930 639 \$	1 643 926 \$
Syndicat des travailleurs et travailleuses de la SAQ (STTSAQ)	5 044 204 \$	3 415 170 \$	7 441 232 \$
Total	15 095 211 \$	15 768 628 \$	19 766 379 \$

... /2

En réponse à votre troisième question, le temps supplémentaire est occasionné notamment par une pénurie de mains d'œuvre qui touche tous les secteurs depuis quelques années. De plus, la pandémie de Covid-19 a occasionné des absences qui devaient être compensées par les employés ainsi qu'un déplacement des ventes qui a eu un impact sur nos opérations.

Soulignons également que durant la période visée par votre demande, la SAQ a connu une progression de ses ventes qui ont généré une charge de travail supplémentaire.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Responsable adjoint à l'information

Me Daniel Collette